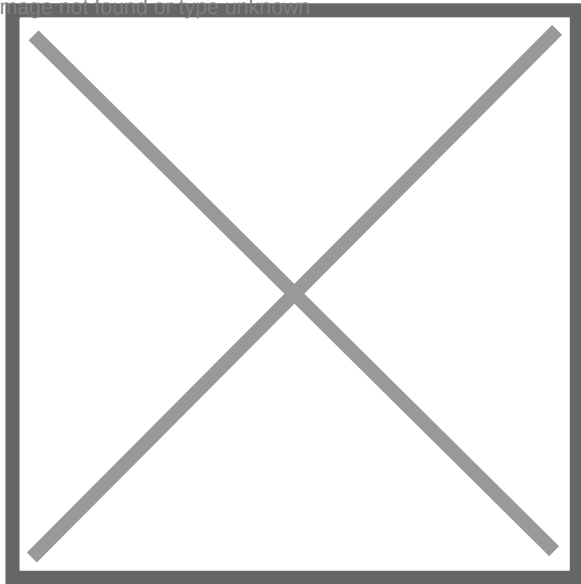


Image not found or type unknown



Contestation suite à erreur sur le n° de département

Par **GRISELSP**, le **12/07/2010** à **11:24**

Bonjour,

J'ai été verbalisé pour excès de vitesse. Sur le courrier de l'amende, mon véhicule a été identifié avec le n° d'immatriculation suivant 7403ZS14 alors que mon n° sur la carte grise est le 7403ZS27. Il y a donc une erreur de département sur le document que j'ai reçu par courrier.

Comment puis je contester cette erreur pour annuler mon amende et les points qui vont m'être retirés ?

merci d'avance pour votre support

Par **Tisuisse**, le **12/07/2010** à **17:21**

Bonjour,

Aparamment, vous avez été intercepté suite à cet excès de vitesse, non ?

Si c'est le cas, et je pense que ça l'est, comment allez vous justifier votre argument ? C'est bien VOTRE permis, la carte grise de VOTRE véhicule, l'attestation de VOTRE assurance, non ? et sur ces documents c'est bien vos coordonnées, votre adresse, etc. et ce ne serait pas vous qui conduisiez ? le juge va trouver ça vraiment bizarre. De plus, ce que vous avez entre les mains, c'est l'avis de PV, pas le procès verbal lui-même.

Alors, à vous de décider.